

Rapport du maire



2023

Ville de L'Île-Perrot



Équipe municipale

En date du 31 décembre 2023

- 7 élus ;
- 1 directrice générale ;
- 25 cadres et professionnels ;
- 55 employés syndiqués (cols bleus, cols blancs et brigadiers scolaires) ;
- 28 pompiers/premiers répondants.

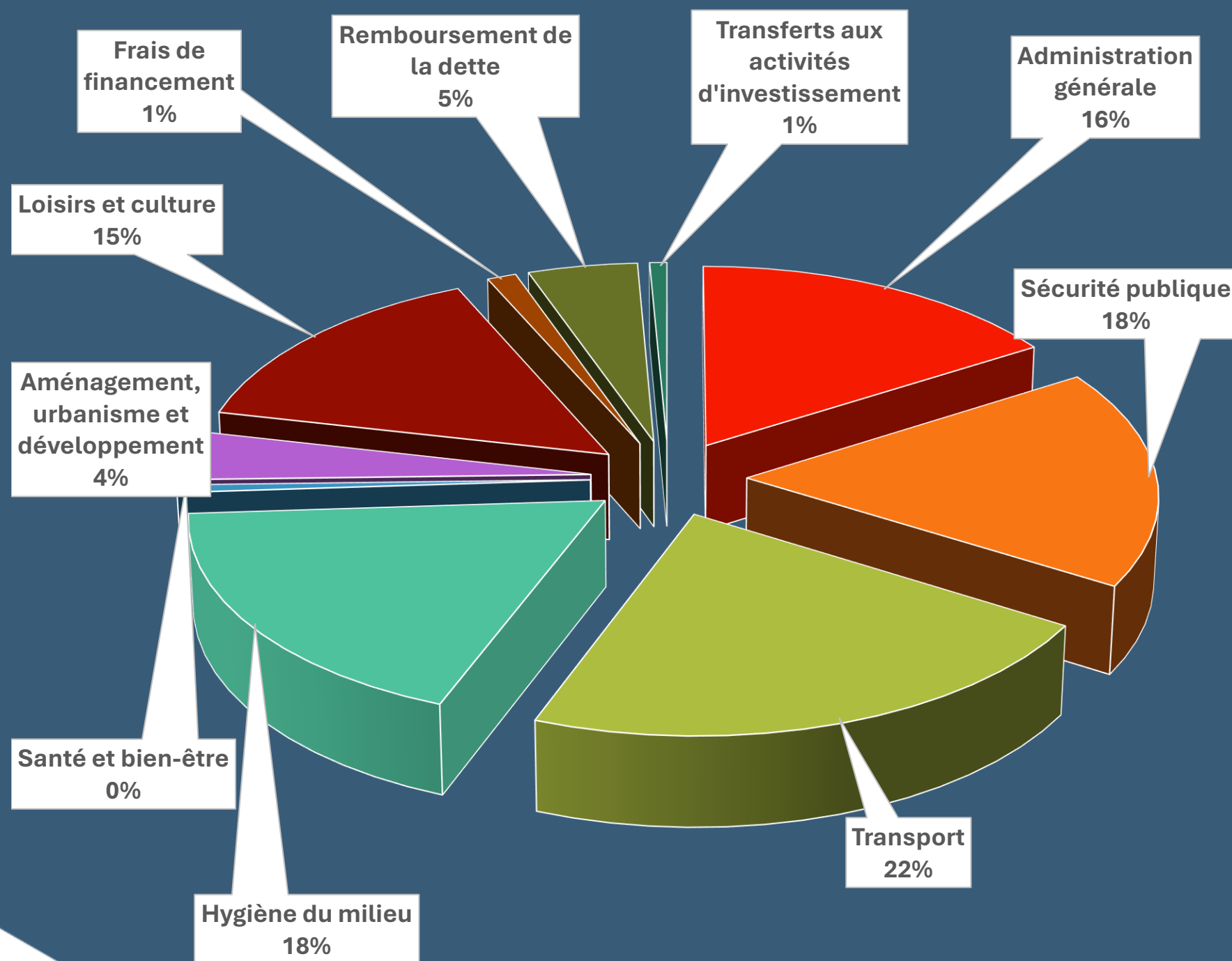


Ce document contient les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur pour l'année qui s'est terminée au 31 décembre 2023, comme le prévoit la *Loi sur les cités et villes*. Cette publication annuelle constitue un exercice de reddition de compte qui permet d'offrir un résumé bref, mais clair de la situation financière de la Ville.

En 2023, le principal défi a été de faire face à l'inflation élevée et à l'augmentation des quotes-parts, tout en investissant dans nos infrastructures, sans que l'impact fiscal ne repose sur les contribuables.

Grâce à une saine gestion des finances et à l'utilisation judicieuse des ressources, la Ville a rencontré cet objectif et augmenté la qualité de ses services. Des projets essentiels se poursuivent, comme la mise aux normes de l'usine d'épuration, et le complexe aquatique a été édifié, une installation à grande valeur ajoutée pour la communauté perroteoise.

Répartition des dépenses 2023



Définitions :

Administration générale : Direction générale, trésorerie, greffe, communications, informatique et la plupart des frais de bureaux.

Sécurité publique : Police et pompiers.

Transport : Transport collectif, entretien des routes, pistes cyclables et déneigement.

Hygiène du milieu : Filtration de l'eau, traitement des eaux usées, ramassage et disposition des matières résiduelles.

Aménagement, urbanisme et développement : Application de la réglementation municipale, étude de développement et développement économique.

Loisirs et culture : Opération des plateaux sportifs et culturels, événements communautaires et soutien aux associations.

Frais de financement : Frais d'intérêts (principalement sur la dette à long terme).

Remboursement de la dette : Remboursement de la dette à long terme.

Transferts aux activités d'investissement : Portion des investissements à long terme payés à même les taxes de l'année.

Principaux projets de 2023



- Le complexe aquatique de L'Île-Perrot, une infrastructure moderne et de qualité, a ouvert ses portes.
- Renforcement de la sécurité autour des écoles : construction d'un trottoir sur la rue Provence, signalisation sur le Grand Boulevard, feux de piétons à l'intersection du boulevard Perrot et de Grand Boulevard.
- Pavage du boulevard Perrot entre la 24e Avenue jusqu'à la limite de la ville.
- Gainage de quinze conduites d'aqueduc.
- Réfection des équipements du parc Île-Perrot Nord (but de soccer, balançoires, remplacement du paillis et autre).
- Achat de nouveaux bancs pour le parc de la Famille (installation prévue en 2024).
- Automatisation de l'usine de filtration, optimisant les procédés.
- Acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse et maintien de la flotte de véhicules, dont l'achat d'un véhicule électrique.



Principaux projets de 2023

- Préachat des équipements pour la mise aux normes de l'usine d'épuration.
- Finalisation de la mise en place des compteurs d'eau dans tous les commerces et dans certaines résidences.
- Étude pour la mise à niveau des infrastructures dans le secteur de Brucy.
- Instauration de la table consultative de culture et toponymie, de circulation et de mobilité active, et d'embellissement et de développement durable.
- Deux nouveaux abris pour les terrains de baseball.
- Mesure pour apaiser la vitesse sur la 24e Avenue.
- Tenue d'un nouvel événement majeur, la Fête nationale du Québec à L'Île-Perrot.
- Ouverture prolongée de la bibliothèque.
- Continuité du contrôle des espèces exotiques envahissantes dans le parc des Générations.



Rapport financier

Les états financiers au 31 décembre 2023 démontrent, pour l'administration municipale, un excédent de l'exercice à des fins fiscales de **1 889 477 \$**. Les revenus totalisent **21 864 896 \$** et les charges et les affectations se chiffrent à **19 975 419 \$**. L'excédent accumulé non affecté est de **3 266 039 \$**, le capital non engagé du fonds de roulement est de **646 245 \$**. Les fonds affectés totalisent **201 140 \$**, et la réserve pour les services de l'eau et de la voirie est de **861 435 \$**.

Au cours de l'année, la Ville a réalisé pour **11 086 650 \$** de dépenses en immobilisations. La ville a émis pour **3 072 700 \$** d'obligations afin de financer une portion des immobilisations de l'année et des années antérieures.

Pierre Séguin
Maire de la Ville de L'Île-Perrot



Rapport de l'auditeur externe

Le rapport de l'auditeur indépendant, Raymond Chabot, Grant Thornton Inc., mentionne qu'à leur avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du rapport financier, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de L'Île-Perrot au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes.